



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 décembre 2018 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1812-1193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

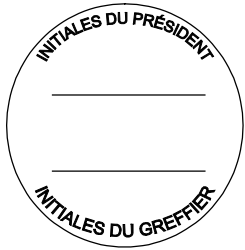


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

- 7.1.1 Approbation du calendrier 2019 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.2 Demande d'autorisations relatives à la reconstruction de la Maison Marc-Azade Boudreau (HLM de Havre-aux-Maisons)
- 7.1.3 Demande de maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Remplacement de deux chargeurs sur roues pour les fins du Centre de gestion des matières résiduelles
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Demande de changement d'usage en zone agricole protégée par la CPTAQ – Future propriétaire de l'immeuble correspondant au lot 3 134 608 sis en bordure du chemin du John-Aucoin – Village de Fatima
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
 - 7.7.2 Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)
 - 7.7.3 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
 - 7.7.4 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques
 - 7.7.5 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet 3 – Évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire – Le Grand Défi: Bâtir ma région!
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles
8. Affaires diverses
- 8.1 Approbation des prévisions budgétaires 2019 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 8.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 2 – Projet de bouclage du réseau d'aqueduc de L'Île-du-Havre-Aubert
- 8.3 Demande d'aide financière – Agence municipale de financement et de développement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 du Québec
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1812-1194

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1812-1195

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 30 octobre au 27 novembre 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 272 445,29 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1812-1196

Approbation du calendrier 2019 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le lundi 21 janvier 2019
Le mardi 12 février 2019
Le mardi 12 mars 2019
Le mardi 9 avril 2019
Le mardi 14 mai 2019
Le mardi 11 juin 2019
Le mardi 9 juillet 2019
Le mardi 13 août 2019
Le mardi 10 septembre 2019
Le mardi 8 octobre 2019
Le mardi 12 novembre 2019
Le mardi 10 décembre 2019

que les séances du conseil débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

Exceptionnellement, la séance ordinaire de janvier se tiendra au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord; pour les séances de février à décembre celles-ci se tiendront à la mairie.

CM1812-1197

Demande d'autorisations relatives à la reconstruction de la Maison Marc-Azade Boudreau (HLM de Havre-aux-Maisons)

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) est un organisme sans but lucratif, fondé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en janvier 2002, mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE l'OMH des Îles a pour mandat de procurer aux personnes âgées et aux familles à faible revenu un



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

logement de bonne qualité, à prix modique et dans un environnement sain et sécuritaire tout en offrant un milieu de vie de qualité favorisant le mieux-être et le développement social;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH des Îles offre, dans son programme d'habitation à loyer modique (HLM), 12 logements pour familles et 124 logements pour personnes âgées partout sur le territoire des Îles.

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre dernier, lors d'une forte tempête qui a interrompu le service de distribution d'électricité et les liens de télécommunications avec le continent, la Maison Marc-Azade Boudreau a subi un incendie majeur qui a fait de cette HLM une perte totale;

CONSIDÉRANT QUE les sinistrés, dont des personnes âgées et des familles, ont tous été pris en charge par la Municipalité, la Croix-Rouge et des proches pour une relocalisation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE cette HLM comptait 17 logements pour personnes âgées dont 15 (d'une chambre) et 2 (de deux chambres) aménagés pour handicapés;

CONSIDÉRANT QU' une mobilisation locale est en cours pour s'impliquer dans l'aide et la reconstruction;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire et urgent de procéder à la reconstruction de cette infrastructure essentielle pour notre population;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

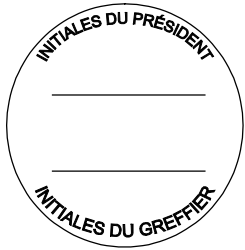
de demander à la Société d'habitation du Québec de fournir les autorisations et le financement nécessaires à la reconstruction de l'HLM Maison Marc-Azade Boudreau dans les meilleurs délais;

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

CM1812-1198

Demande de maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement demandant au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier ministre de l'Ontario, M. Doug Ford, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, Mme Caroline Mulroney, au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1812-1199

Autorisation d'appel d'offres – Remplacement de deux chargeurs sur roues pour les fins du Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2017, le conseil a adopté un plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux quinquennal (2017-2022) déposé par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux prévisions établies dans le plan de renouvellement, la Direction de l'hygiène du milieu recommande de remplacer les deux chargeurs sur roues de l'année 2003, présentement en fonction au Centre de gestion des matières résiduelles, et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres relatif à l'acquisition de deux nouveaux chargeurs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la Direction de l'hygiène du milieu à lancer un appel d'offres visant à acquérir deux chargeurs sur roues en remplacement de ceux utilisés aux fins des activités du Centre de gestion des matières résiduelles et à signer tout document requis à cette fin.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1812-1200

Demande de changement d'usage en zone agricole protégée par la CPTAQ – Future propriétaire de l'immeuble correspondant au lot 3 134 608 sis en bordure du chemin du John-Aucoin – Village de Fatima

Une promotrice désirant acquérir la propriété correspondant au lot 3 134 608 du cadastre du Québec, sis en bordure du chemin John-Aucoin dans le village de Fatima, a déposé un projet consistant à changer la vocation d'un bâtiment agricole, soit une grange, pour le transformer en logement pour une partie du projet et en centre de création pour enfants et garderie axés sur l'agriculture, les arts et la musique. Comme le terrain visé se retrouve en zone agricole, la promotrice doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour en faire une utilisation autre qu'agricole.

CONSIDÉRANT QU' outre l'aménagement d'un logement, ce projet a pour objectif d'offrir des activités axées sur l'agriculture, les arts et la musique et destinées à une clientèle d'enfants, répondant ainsi à un besoin du milieu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonisera bien avec les usages, activités et bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le projet a fait l'objet d'une analyse et qu'il a été démontré ce qui suit :

- qu'en zone résidentielle, l'usage récréatif/éducatif ne peut être autorisé;
- qu'en zone commerciale, un usage axé sur l'agriculture, l'élevage d'animaux ne peut être autorisé;
- que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dispose d'un règlement sur les usages conditionnels permettant d'accepter un usage résidentiel en zone agricole, selon certaines modalités, dont le maintien du potentiel agricole;
- que l'usage agricole est quand même maintenu;
- que le bâtiment visé est inoccupé depuis maintenant deux ans;
- que nulle part ailleurs sur le territoire, il existe un emplacement permettant tous les usages proposés;
- qu'aucune demande de la part d'un agriculteur n'a été déposée à la Municipalité concernant cette propriété.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'informer la CPTAQ que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a aucune objection à la réalisation du projet tel qu'il a été déposé par la future propriétaire de l'immeuble sis en bordure du chemin John-Aucoin, correspondant au lot 3 134 608 du cadastre du Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1812-1201

Appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constatant l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation dès maintenant;

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine subissent déjà, de façon plus immédiate que la plupart des portions continentales, les conséquences actuelles liées aux changements climatiques telles que l'érosion accélérée des berges, la hausse du niveau de la mer, le réchauffement des eaux ainsi que l'acidification des océans et ses conséquences sur la biodiversité et sur l'industrie de la pêche;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes sur notre archipel, notamment celle du 29 novembre 2018, avec des impacts majeurs sur l'érosion côtière ainsi que sur les infrastructures essentielles d'habitation, de distribution d'électricité et de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la lutte et l'adaptation aux changements climatiques passent aussi par la prise en charge de cette problématique par les collectivités territoriales;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime agit déjà sur ces questions, notamment avec sa Stratégie énergétique territoriale, son plan directeur en matière d'érosion des berges et sa politique environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, à l'instar de sa population, est consciente de l'importance de rallier les décideurs politiques et d'investir dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, et ce, pour les générations futures de nos Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de reconnaître que des transitions rapides de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme, afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire comme révélé par le GIEC;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives territoriales de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

de signer, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, le Pacte pour la transition;

de demander à l'ensemble des partis politiques et aux acteurs publics et privés de considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne dans toutes les politiques et les stratégies publiques.

Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

CM1812-1202

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 15 novembre 2018, que parmi ces projets 9 répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

No. de résolution
ou annotation

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Entraide communautaire des Îles	Récupération de denrées et banque alimentaire	12 800 \$ / 231 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Musée de la Mer	Mise en valeur du patrimoine maritime immatériel madelinot	14 000 \$ / 116 328 \$	Engagement des partenaires financiers.
Festival de cirque des Îles	Mise en place d'un festival de cirque	9 100 \$ / 386 019 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Maison des jeunes des Îles	Rénovation de la maison	15 000 \$ / 422 000 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Développement communautaire Unîle	Crayon et encre	7 700 \$ / 22 600 \$	Engagement des partenaires financiers.
Logis du Bel Âge	Rénovation des installations	8 000 \$ / 32 053 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations municipales nécessaires.
Corporation de développement portuaire de l'Anse de L'Étang-du-Nord	Sentier historique	8 800 \$ / 25 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)	Ateliers énérgisants	5 000 \$ / 22 695 \$	Engagement des partenaires financiers. Référencement des services offerts par le chargé de projet en efficacité et développement énergétique.
Attention Fragiles	Implication des utilisateurs dans la protection et la restauration des milieux madelinots	6 540 \$ / 100 000 \$	Engagement des partenaires financiers.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

No. de résolution
ou annotation

CM1812-1203

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet projets spécifiques de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 15 novembre 2018, qu'un seul projet répond aux critères de sélection et que celui-ci fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires soit consentie au projet suivant, et ce, conditionnellement au respect des conditions ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine	Capsules d'emplois	8 160 \$ / 71 186 \$	Engagement des partenaires financiers. Concordance avec la Stratégie d'attraction des personnes.

CM1812-1204

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet 3 – Évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire – Le Grand Défi: Bâtir ma région!

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi des Îles a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région! » dans le cadre du volet évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l'étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection et qu'il fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec les orientations et les objectifs du Projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l'objectif 3.2 « Stimuler la fibre entrepreneuriale »;

CONSIDÉRANT QUE Le Grand Défi : Bâtir ma région! rassemble et mobilise les acteurs socioéconomiques autour d'une activité qui contribue à valoriser l'entrepreneuriat en permettant aux jeunes d'expérimenter et de réaliser un projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Le Grand Défi : Bâtir ma région! permettra un maillage entre les jeunes, les gens d'affaires et les acteurs socioéconomiques du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une contribution financière de 3 500 \$, provenant du Fonds de développement des territoires, soit consentie au Carrefour jeunesse-emploi des Îles pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région! », et ce, conditionnellement à l'engagement des autres partenaires financiers.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1812-1205

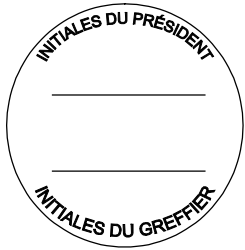
Avis de motion – Règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles

La conseillère Mme Suzie Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles.

CM1812-1206

Dépôt du projet de règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement n° 2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la refonte de ce règlement afin de l'actualiser et de tenir compte des changements survenus depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles est une compétence de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2018-07 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

CM1812-1207

Approbation des prévisions budgétaires 2019 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre dernier, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir au conseil de la Communauté maritime ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CM1812-1208

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 2 – Projet de bouclage du réseau d'aqueduc de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 12 juin 2017, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation reçue du ministère des Affaires municipales relativement au versement d'une aide financière impliquant les deux paliers de gouvernements dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTEU) pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir le financement et les engagements des parties par la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente conclu avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, pour le projet de bouclage du réseau d'aqueduc de L'Île-du-Havre-Aubert.

CM1812-1209

Demande d'aide financière – Agence municipale de financement et de développement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite se prévaloir du volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures visant à respecter cette nouvelle réglementation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que la Municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 4500 \$, dans le cadre du volet 1 du programme mentionné au préambule;

que le conseil s'engage à en respecter les conditions visant à réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante totalisant 6544 \$, et qu'il confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

que le conseil autorise le conseiller en sécurité civile, Paul Doucet, à signer pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Mesures d'urgence – Félicitations adressées au maire et aux membres du conseil pour le déploiement des mesures d'urgence lors de la dernière tempête du 29 novembre dernier. Cette intervention a permis de rassurer la population alors que le service d'électricité a été interrompu et que les télécommunications étaient coupées avec le continent.

CM1812-1210

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 35.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint